Le Directeur Général

البنك الوطنيي الجزانسري المدير العام

CIRCULAIRE A L'ENSEMBLE DES AGENCES ET STRUCTURES DE LA BANQUE

Le 04 juillet 2022. N° d'ordre

REPERTORIER

2379

III - CAISSE

OPERATIONS DE GUICHET, VIREMENTS

ET ORDRES DE PAIEMENT

Objet: Mise en place du paiement mobile « WIMPAY-BNA ».

Réf: Circulaire n° 2309 du 07 mars 2021.

Additif à la circulaire n° 2309 du 07 mars 2021.

- 1. Le présent additif a pour objet de modifier et de compléter les dispositions de la circulaire n° 2309 du 07 mars 2021 portant sur la mise en place du paiement mobile « WIMPAY-BNA ».
- 2. A ce titre, l'article 8 de ladite circulaire est modifié comme suit :

Article 8:

« Le service donne lieu à :

- un seul numéro de téléphone portable par adhésion pour les clients particuliers, professionnels et commerçants (détenant un seul guichet d'encaissement);
- plusieurs adresses mail par adhésion pour les clients entreprises dans le cas de création de plusieurs points de vente ;
- un plafond quotidien et par transaction, n'excédant pas 50.000 DA. »





- 3. Les frais d'adhésion à « WIMPAY-BNA » et les commissions transactionnelles de paiements des échéances AADL par les clients, sont supportés par la banque, conformément au contrat de développement du paiement électronique conclu entre la banque et l'AADL.
 - Le schéma comptable relatif aux opérations de paiement des factures AADL via le paiement mobile « WIMPAY-BNA » est repris en annexe I du présent additif.
- 4. Par conséquent, l'annexe III « Tarification des transactions WIMPAY- BNA» de la circulaire n° 2309 du 07 mars 2021 est annulée et remplacée par celle jointe au présent additif.
- 5. Mention de modification et de complément doit être portée en marge de la circulaire n° 2309 du 07 mars 2021.
- 6. Le présent additif prend effet à compter de la date de sa signature.





2



Annexe I à la circulaire n° 2379 du 04/07/2022.

COMPTABILISATION DES OPERATIONS DE PAIEMENT DES FACTURES AADL VIA « WIMPAY- BNA»

L'agence dans laquelle est domicilié le gestionnaire immobilier AADL actuellement est AGENCE AP HUSSEIN DEY « 611 ».

1. Client BNA / AADL même Agence :

Débit : Compte chèque DZD « 0200.xxx.xxx »

Chapitre n° 220.130 CCHQ DZD « particuliers »

Ou

Compte courant DZD « 0300.XXX.XXX » (web-acheteur)

Chapitre n° 220.020, 220.021, 220.022, 220.023, 220.024

Ou

Compte chèque DZD islamique « 0231.xxx.xxx »

Chapitre n° 220.132 CCHQ « particulier islamique »

Ou

Compte courant DZD islamique « 0312.xxx.xxx »

Chapitre n° 220.031 CC DZD « morale islamique »

Ou

Compte chèque DZD prepaid particulier « 0203.xxx.xxx »

Chapitre n° 220.137 CCHQ DZD « prepaid particulier »

Crédit: Compte courant DZD SPA AADL GEST IMMO « 0300.400.062 »

Chapitre n° 220.020 CC DZD entr n .financ publique

2. Client BNA / AADL inter Agences:

Débit : Compte chèque DZD « 0200.xxx.xxx :».

Chapitre nº 220.130 CCHQ DZD « particuliers »

Ou

Compte courant DZD « 0300.XXX.XXX » (web-acheteur)

. Chapitre n° 220.020, 220.021, 220.022, 220.023, 220.024

Ou

Compte chèque DZD islamique « 0231.xxx.xxx »

Chapitre nº 220.132 CCHQ « particulier islamique »

Ou

Compte courant DZD islamique « 0312.xxx.xxx »

Chapitre n° 220.031 CC DZD « morale islamique »

Ou

Compte chèque DZD prepaid particulier « 0203.xxx.xxx »

Chapitre n° 220.137 CCHQ DZD « prepaid particulier »

Crédit : Compte liaison-siège DZD DVS «5100.000.611 » (Montant de la transaction)

Chapitre n° 370.000 CLS DZD DVS

Débit : Compte liaison-siège DZD DVS « 5100.000.611 »

Chapitre n° 370.000 CLS DZD DVS

Crédit : Compte courant DZD SPA AADL GEST IMMO « 0300.400.062 » Chapitre n° 220.020 CCdzd entr n .financ publique



Annexe II à la circulaire n° 2379 du 04/07/2022.

Tarification des transactions « WIMPAY-BNA »

Type de transaction	Libellé de la commission	Coût de la transaction HT	Payeur
Virement de compte à compte BNA	Commission de traitement de la transaction	Gratuit	/
Opération de Paiement (*)	Commission de traitement de la transaction	6 DA	commerçant
Demande de transfert envoyée	Commission de traitement de la transaction	Gratuit	/
Toutes autres fonctionnalités	Commission de traitement de la transaction	Gratuit	/

(*) : La commission de traitement de la transaction de paiement des échéances AADL est gratuite.

